



**SNUDI**  
**FO** 34

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,  
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,  
Contractuels de l'Éducation Nationale

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LA RECTRICE jeudi 29 août 2024

A l'invitation traditionnelle de rentrée de la Rectrice, nous avons été reçus pendant 1 heure.

Résumé : certaines questions sont restées sans réponses, MAIS nous avons obtenus deux réponses importantes :

- **les évaluations d'écoles restent basées sur le volontariat**
- **elle va se renseigner sur les circulaires du 34 et du 30 qui limitent notre droit au RIS**

étaient présents :

pour la FNEC 34 :

- Mme S. Béjean rectrice
- Mme Chazal, secrétaire générale
- directeur de cabinet
- 3 représentants académiques des syndicats SNUDI, SNFOLC, SNETAA, SPASEEN : M Marchal, S Raynaud, J.L Cascalès

Mme la Rectrice :

« On a travaillé depuis plusieurs mois pour préparer la rentrée, les affectations ; les grandes orientations et les nouveautés sont bien connues et préparées ; les orientations politiques nouvelles éventuelles par un nouveau ministre n'auraient pas été effectives à la rentrée ; attention particulière à la suite de l'attentat de La Grande Motte : j'ai donné des consignes aux chefs d'établissement pour une vigilance sur des paroles ou des actes antisémites ou racistes. »

M Marchal pour la FNEC 34 :

« Quelles mesures de sécurité dans les écoles ? Car les PE sont particulièrement au contact. »

**Mme la Rectrice : « Une concertation a eu lieu pour renforcer la sécurité, les IEN ont reçu les mêmes consignes sur la vigilance, l'accueil, la prévention. »**

« Y aura-t-il un enseignant devant chaque classe ? L'an dernier, il en manquait dans le 2<sup>nd</sup> degré notamment, donc besoin de recruter. »

**Mme la Rectrice : « On a eu des moyens supplémentaires malgré la baisse d'effectif, le CRPE a été de très bon niveau. »**

« Rassemblement des listes complémentaires hier, notre position c'est qu'il faut recruter les personnels sous statut en priorité. »

**Mme la Rectrice : « L'appel est basé sur les désistements de la liste principale et puis pour compléter nos besoins. »**

« En conférence de presse la ministre a pris de la distance vis à vis du prédécesseur Attal, « pragmatisme et souplesse » sur la mise en place des groupes de niveaux, qu'est ce que ça veut dire ?

**Mme la Rectrice : « Mme Belloubet entend respecter l'autonomie des établissements, donc des temps en classe entière et des regroupements en fonction de la population scolaire et plus tard dans l'année, les équipes ont la main pour organiser le mieux possible, des moyens supplémentaires ont été répartis. »**

« Lycée pro : avec la réforme, inquiétudes des collègues sur la réduction des heures de cours en

faveur des stages, crainte d'un enseignement au rabais. Besoin de personnels.»

Mme la Rectrice : « Il y a deux temps différents selon l'insertion professionnelle directe ou le post bac ; les moyens PACTE sont très importants pour faire des petits groupes, lutter contre décrochage. »

« Administratifs : les locaux des CIO sont dégradés ; les personnels de la DPE ont une charge de travail très importante, imprimantes qui dysfonctionnent. »

SNUDI FO :

- Listes complémentaires : « Nous savons qu'il y a des postes vacants dans toute l'académie, des remplaçants sont sur des postes à l'année dans le Gard, l'Hérault, l'Aude, des contractuels sont recrutés par les DSDEN du 66, du 11, du 34, alors qu'il y a encore 26 listes complémentaires non appelés. Alors même qu'en CSA SD, les représentants de l'administration ont reconnu que s'ils mettaient des contractuels en co-intervention sur les Grandes sections dédoublées, c'est « parce qu'ils ne pouvaient pas les laisser SEULS ! » Ce n'est pas acceptable également car ce n'est pas statutaire. Nous vous demandons de recruter des enseignants sous statut. Nous regrettons que vous ayez refusé de nous recevoir en audience une nouvelle fois hier, probablement parce qu'un certain embarras est provoqué par cet écart et cette contradiction entre ce que vous nous avez affirmé en juin et la réalité. Nous demandons également que la méthode d'appel des listes complémentaires soit revue pour l'an prochain : nécessité d'harmonisation entre les DSDEN afin que tous les postes disponibles soient listés et que le choix sur tous les postes soient donnés aux candidats appelés selon leur rang. Nous demandons si la situation de ceux qui ont refusé un département pourrait être revue si l'ensemble de la liste est appelé ? Mme la Rectrice : « Non ce ne sera pas possible. »

« Nos besoins sont couverts, nous avons appelé 49 candidats. »

Secrétaire Général : « Nous n'avons pas recruté de néo contractuels. »

« Pourquoi recruter des contractuels ?

Mme la Rectrice : « Ils sont chevronnés, ont de l'expérience, peu ont été renouvelés, pas de recrutement de néo contractuels enseignants, parfois des PsyEN. Les stagiaires, on ne peut pas les implanter partout, ceci explique les recrutements de contractuels sur certains postes. »

« Savez vous que parmi les listes complémentaires il y a des personnels qualifiés, ex professeur des écoles, qui ont démissionné pour pouvoir muter ? Ils sont donc au moins aussi compétents que ces contractuels sur des postes difficiles. »

- Evaluations d'écoles : Est ce qu'un nouveau texte est sorti ? Si non, vous nous confirmez que les évaluations d'écoles reposent sur le volontariat, qu'elles ne sont donc pas obligatoires, et qu'aucune pression ne doit s'exercer sur les collègues par les DASEN et les IEN ?

Mme la Rectrice : « L'obligation est dans la loi, mais on continue à fonctionner sur le principe du volontariat. Mais il faudra le faire de toute façon. »

- Evaluation des directeurs : Dans certains départements, tous les directeurs ont reçu un mail disant qu'ils sont éligibles, comment se fait la sélection ? »
- Ecole inclusive : « Mme Belloubet a reconnu que 24 000 élèves sont actuellement en attente d'une place en établissements spécialisés et scolarisés par défaut à l'école ordinaire. Combien dans l'académie ? C'est également un facteur majeur de la dégradation de la santé des personnels, de la sécurité des élèves et des personnels »

Mme la Rectrice : « Je n'ai pas de chiffres sur l'académie, mais on travaille sur ce sujet avec l'ARS, des ressources pluriprofessionnelles ; chaque année on fait mieux, ouverture de dispositifs ulis, DAR, UEMA, on recrute des AESH, mais c'est vrai que dans certains cas, quand on n'a pas pu mettre le meilleur accompagnement, ce sont des problèmes concrets qui se posent. »

- AESH : « C'est la même personne qui embauche, décide du renouvellement ou pas, qui reçoit pour l'information du non renouvellement. En cas de recours auprès de vous, on est renvoyé vers la DSDEN, qui renvoie à son tour vers cette personne au SEI. Certes cette personne agit par délégation, mais aucun supérieur hiérarchique n'intervient en tiers. Nous demandons que dans les cas de non renouvellement, donc de perte d'emploi ayant donc de lourdes conséquences pour les personnels, une tierce personne supérieure au niveau hiérarchique soit présente lors de l'entretien. Un mail de pré-rentrée a été envoyé aux AESH par le SIG des Pyrénées Orientales, leur indiquant que la pré-rentrée était obligatoire, en référence à la page 30 du guide d'accueil. Or le texte en vigueur (circulaire du 5/06/2019 articles 3.1 et 3.4) ne mentionne pas cette obligation, en l'absence de consigne donnée par l'IEN ou le directeur. Nous vous demandons une clarification. Lors du transfert de gestion vers le SIG des PO, les AESH en CDD qui ne souhaitent pas signer de nouveau contrat mais simplement aller à la fin du leur rencontrent un problème : on leur demande systématiquement de signer un nouveau contrat de 3 ans. Nous demandons que des explications claires soient données afin qu'elles ne prennent pas le risque de démissionner. Enfin nous demandons le recrutement de tous les AESH qui manquent : selon l'enquête de l'UNAPEI, 40% des élèves ont moins de 6h d'accompagnement dans l'Hérault. »

Mme la Rectrice : « On va regarder les mails, les contrats, mais c'est très bien que les AESH viennent aux réunions de l'équipe éducative. l'enquête de l'Unapei, c'est une moyenne des notifications. »

- Ecole Leprince (30) : « Nous exprimons notre opposition au traitement inacceptable de cette situation : toute l'équipe a dû céder à la pression du DASEN, et 8 enseignants ont muté, ce n'est pas une petite affaire. Les personnels n'ont eu aucun moyen de se défendre puisque ce n'était pas disciplinaire. Malgré une demande intersyndicale, vous n'avez jamais reçu les personnels et leurs syndicats en audience, il n'y a pas eu de dialogue social. »
- RIS : « 2 circulaires départementales récentes, dans le 34 et le 30, empêchent les collègues de déduire les RIS des animations pédagogiques, alors que ce droit est cadré nationalement. Ces circulaires obligent les collègues à déduire les RIS des 48h restantes sur les 108h. Cela les place en difficultés, cela entrave le fonctionnement de l'école puisque ces 48h servent aux concertations, aux rdv avec les parents, les partenaires, les projets communs, et on leur dit d'en enlever ? Nous demandons le retrait de ces circulaires locales. »

Mme la Rectrice : « Je vais regarder la question des circulaires que je ne connais pas, je vais voir avec les DASEN mais je vous renvoie au dialogue départemental. »

- Médecin de prévention et service social : « Il n'y a plus de médecin de prévention ni d'assistante sociale dans l'Aude. Aucun dans le 66. ½ dans le 34. Et un seul pour le Gard et la Lozère. Alors qu'il y a plus de 19 000 personnels dans l'académie. Cela entrave gravement les démarches des personnels.

Mme la Rectrice : « On n'arrive pas à recruter, il manque des médecins en général. Il y a aussi le choix entre être salarié ou en libéral. »